

<b>Nom de l'État :</b>	MADAGASCAR
<b>Pour les besoins de suivi :</b>	
Nom et titre de la personne à contacter :	NARIJAONA Elda, Cordonnateur de l'Autorité Centrale de l'Adoption Malagasy (ACAM)
Nom de l'Autorité / du service :	Autorité Centrale de l'Adoption Malagasy (ACAM)
Numéro de téléphone :	00261 34 71 341 45
Adresse électronique :	coordoacam@gmail.com

## 1. QUESTIONS RELATIVES À LA PÉRIODE POST-ADOPTION

### 1.1. Conservation des informations et accès à celles-ci

#### États d'origine et États d'accueil

##### 1.1.1. Conservation des informations et utilisation des données

1.	<p>Votre État a-t-il <b>centralisé</b>, dans un établissement public, les informations sur les origines de l'enfant et sur son adoption ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui. Veuillez préciser où les informations sont centralisées : Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme (MPPSPF), plus précisément, au niveau de l'Autorité Centrale de l'Adoption Malagasy (ACAM)</p> <p><input type="checkbox"/> Non. Veuillez préciser où les informations sont conservées : Veuillez saisir les informations demandées ici</p>
2.	<p>Votre État a-t-il fait face à des situations dans lesquelles les données personnelles obtenues au cours de la procédure d'adoption internationale ont été utilisées <b>de manière abusive</b> (voir art. 31 de la Convention) ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui. Veuillez fournir des détails sur les types de situations auxquelles votre État a été confronté et sur la ou les mesures prises en réponse : Veuillez saisir les informations demandées ici</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non.</p>

##### 1.1.2. Recherche des origines

3.	<p>Existe-t-il un <b>programme spécialisé</b> ou une <b>section</b> au sein de l'Autorité centrale qui s'occupe de la recherche des origines d'un adopté ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui. Veuillez indiquer son nom et expliquer les services fournis : Veuillez saisir les informations demandées ici</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non. Veuillez préciser comment la recherche des origines est traitée : La recherche des origines des adoptés se fait uniquement par l'intéressé sur demande auprès du Tribunal de Première Instance aux fins d'ouverture du dossier.</p>
----	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

4.	<p>Votre État a-t-il développé des bonnes pratiques pour assurer la mise en œuvre de la <b>Recommandation No 21</b><sup>1</sup> de la Commission spéciale de 2015 ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui. Veuillez préciser les bonnes pratiques développées à cet égard :  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non. Veuillez en préciser les raisons :  <a href="#">Ce sont les organismes agréés qui s'occupent de cette information lors de la procédure d'adoption.</a></p>
5.	<p>Si votre État autorise l'utilisation de <b>tests ADN</b> pour la recherche des origines, veuillez préciser :</p> <p>(a) <b>quel est l'organisme</b> en charge des tests ADN (par ex., le gouvernement, des entreprises privées, des ONG) ;  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p>(b) où les <b>données</b> sont conservées, et si elles sont conservées par une entité publique ou privée ;  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p>(c) le <b>coût</b> moyen d'un test ADN dans votre État et si une subvention est disponible ;  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p>(d) les détails sur les <b>défis</b> et / ou les <b>bonnes pratiques</b> que votre État peut avoir développés en ce qui concerne les problèmes identifiés à cet égard et sur les tests ADN en général.  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p>
6.	<p>Quelle est la pratique de votre État lorsque les informations de base d'une adoption sont <b>incomplètes ou inexistantes</b> ? Comment votre État soutient-il les personnes adoptées dans ces situations ?</p> <p><a href="#">L'ACAM peut mobiliser une équipe pour faire des recherches locales ainsi qu'auprès des centres. Pour ce faire, elle utilise tous les moyens possibles pour mener à bien ses recherches.</a></p>
7.	<p>Quelle est la procédure en vigueur dans votre État lorsque des <b>pratiques illicites</b> sont découvertes lors d'une recherche des origines ? Veuillez fournir des détails sur les défis et / ou les bonnes pratiques.</p> <p><a href="#">Il n'existe pas pour l'heure une procédure en vigueur en la matière. Toutefois, la loi relative à l'adoption malagasy (n°2017-014) met en garde, en son article 26, la responsabilité pénale de l'auteur de tout acte tendant à tirer des gains matériels et/ou financiers durant la procédure d'adoption. Aucune distinction n'est faite sur la nature des pratiques illicites.</a></p>
8.	<p>Si des <b>statistiques</b> sont disponibles dans votre État concernant le nombre d'adoptés qui sont à la recherche / ou ont recherché leurs origines, veuillez préciser :</p> <p>(a) combien de ces recherches ont <b>abouti</b> (par ex., rencontre avec la famille d'origine) ;  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p>(b) combien <b>n'ont pas abouti</b> et quelles en sont les raisons.</p>

<sup>1</sup> « [Conclusions et Recommandations adoptées par la Quatrième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention de La Haye de 1993 sur l'adoption internationale \(8-12 juin 2015\)](#) », C&R No 21 (ci-après, les « C&R de la CS de 2015 ») :

« La CS recommande que la possibilité pour un enfant de rechercher ses origines soit **incluse** dans la **préparation et les conseils** offerts aux futurs parents adoptifs. » Lorsqu'un enfant ou un adulte adoptés entreprennent de telles démarches, le **soutien d'un professionnel** est recommandé à chaque étape » [nous soulignons].

	<a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a>
9.	<p>Votre État a-t-il rencontré des défis en ce qui concerne l'accès aux informations en raison de la <b>confidentialité de l'identité des parents biologiques</b> ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui. Veuillez préciser les défis et la manière dont votre État y a fait face : <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non.</p>
10.	<p>Votre État fait-il une distinction entre la divulgation d'informations <b>identifiantes</b> et <b>non identifiantes</b> ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui. Veuillez expliquer votre réponse : <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p><input type="checkbox"/> Non. Veuillez expliquer votre réponse : <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p>
11.	<p>Quelle est la procédure suivie dans votre État pour traiter les demandes de la <b>famille d'origine</b> qui souhaite recevoir des informations en ce qui concerne l'adoption de leur enfant ? Votre État dispose-t-il d'un programme / d'une base de données spécifique pour traiter ces demandes ?</p> <p><a href="#">Cette question est traitée par l'article 108 de la loi 2017-014 citée ci-haut en ses termes : "Une Banque de données sur les informations concernant l'origine des enfants est mise en place au niveau de l'ACAM. Ces informations sont confidentielles. Seul l'intéressé et ses descendants peuvent avoir accès sur demande auprès du Tribunal de Première Instance concerné par le dossier, qui délivrera une ordonnance d'autorisation d'ouverture du dossier en question.</a></p>

### 1.1.3. Lignes directrices et bonnes pratiques

12.	<p>Votre État a-t-il élaboré des <b>lignes directrices</b> (par ex., des procédures, des manuels) et / ou des <b>bonnes pratiques</b> concernant la conservation des informations et la recherche des origines ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui. Veuillez fournir un lien ou joindre une copie à votre réponse : <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non.</p>
-----	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 1.2. Services post-adoption<sup>2</sup>

### États d'origine et États d'accueil

13.	<p>Votre État a-t-il développé des bonnes pratiques pour assurer la mise en œuvre de la <b>Recommandation No 18<sup>3</sup></b> de la Commission spéciale de 2015 ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui. Veuillez préciser les bonnes pratiques développées à cet égard :</p> <p><a href="#">La loi relative à l'adoption intègre déjà un principe selon lequel les adoptants sont tenus d'envoyer à l'ACAM un rapport relatif à l'intégration de l'enfant dans son nouvel environnement familial et social sauf dans le cas de l'adoption de l'enfant du conjoint. Les</a></p>
-----	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<sup>2</sup> Des services post-adoption peuvent être fournis aux personnes adoptées, aux familles d'origine et aux familles adoptives.

<sup>3</sup> C&R No 18 de la CS de 2015 :

« La CS reconnaît que les services post-adoption sont essentiels et devraient prendre en considération la **nature pérenne** de l'adoption. Outre les services généraux déjà en place, les États sont encouragés à mettre en œuvre des **services post-adoption spécialisés** » [nous soulignons].

	<p>modalités et fréquences sont définies par voie réglementaire.</p> <p><input type="checkbox"/> Non. Veuillez en préciser les raisons :  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p>
14.	<p>Si votre État fournit des services post-adoption <b>spécialisés</b>, veuillez préciser :</p> <p>(a) le <b>type</b> de services fournis et <b>à qui</b> ils sont fournis (par ex., les enfants et les adultes adoptés, les familles d'origine, les familles adoptives) ;  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p>(b) qui fournit les services (par ex., l'administration de la protection sociale, l'école, le personnel de santé) ;  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p>(c) si les <b>professionnels</b> impliqués dans les services post-adoption sont les mêmes que ceux impliqués dans la préparation des futurs parents adoptifs (FPA) ;  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p>(d) comment, s'il existe différents services, ces différents services sont <b>coordonnés</b> ;  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p>(e) le <b>mode de financement</b> des services post-adoption (par ex., le gouvernement finance ses propres services, le gouvernement finance les services des organismes agréés d'adoption (OAA), les adoptés et leurs familles paient elles-mêmes les services, autres) ;  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p>(f) la <b>durée</b> de ce service.  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p>
15.	<p>Veuillez fournir des détails sur les <b>bonnes pratiques</b> dans votre État qui garantissent que les adoptés, les familles adoptives et les familles d'origine sont correctement <b>informées</b> sur les services post-adoption et peuvent y <b>accéder</b> facilement.</p> <p><a href="#">L'ACAM ne donne pas des informations aux adoptés, familles d'origines ou encore aux familles adoptives qu'à leur demande et dans le cadre de la procédure prescrite par la loi.</a></p>
16.	<p>Lors de la mise en place des services de post-adoption dans votre État, les <b>témoignages des adoptés</b> ont-ils été pris en compte ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui. Veuillez préciser de quelle manière leur témoignage a été pris en compte :  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non.</p>
17.	<p>Des <b>recherches</b> ont-elles été menées dans votre État au cours des cinq dernières années pour évaluer les services post-adoption ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui. Veuillez fournir un lien ou joindre une copie à votre réponse :  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non.</p>

États d'accueil uniquement

18.	<p>Veuillez préciser les <b>défis</b> rencontrés par votre État pour garantir un <b>soutien adéquat</b> aux adoptés et à la famille adoptive à la suite d'une adoption internationale, y compris lorsque les</p>
-----	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

parents ont adopté un enfant ayant des <b>besoins particuliers</b> . Veuillez également partager les <b>bonnes pratiques</b> que votre État a développées pour faire face à ces défis <sup>4</sup> .  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 1.3. Rapports de suivi de l'adoption

#### États d'accueil uniquement

19.	<p>La <b>préparation</b> des FPA dans votre État comprend-elle la fourniture d'informations sur les <b>exigences</b> en matière de rapport de suivi de l'adoption de l'État où les FPA adoptent (voudraient adopter) ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui. Veuillez expliquer votre réponse :</p> <p><a href="#">L'article 35 al.2 du décret 2006-596 du 10 août 20063 fixant les modalités d'application de la loi relative à l'adoption prévoit que : "... Un engagement sur l'honneur de transmettre à l'Autorité Centrale un rapport relatif à l'intégration de l'enfant, tous les six (6) mois pendant la première année et annuellement pour les années suivantes, jusqu'à la majorité..."</a></p> <p><input type="checkbox"/> Non. Veuillez préciser quand et comment les FPA sont autrement informés :</p> <p><a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p>
-----	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### États d'origine et États d'accueil

20.	<p>Votre État a-t-il fait face à des situations où <b>l'enfant adopté a refusé ou s'est opposé</b> à l'obligation de se conformer aux exigences du rapport de suivi de l'adoption ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui. Veuillez préciser les types de situations et les mesures prises par votre État pour faire face à ce type de situation :</p> <p><a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non.</p>
21.	<p>Quelle a été l'<b>expérience</b> récente de votre État en matière de rapports de suivi de l'adoption ? Veuillez fournir des détails sur les défis et / ou les bonnes pratiques à cet égard.</p> <p><a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p>

### 1.4. Échecs de l'adoption

#### États d'origine et États d'accueil

22.	<p>Si votre État a eu des expériences en matière d'<b>adoptions internationales qui ont échoué</b>, veuillez préciser<sup>5</sup> :</p> <p>(a) quelles ont été les principales <b>causes</b> des échecs<sup>6</sup> ;</p> <p><a href="#">Refus d'acceptation des FPA pour diverses raisons comme le dépassement de l'âge souhaité lors de la demande ou la décès de l'un des époux.</a></p>
-----	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<sup>4</sup> Le cas échéant, vous pouvez vous référer à la réponse de votre État à la Question 17 du « [Doc. pré-l. No 2 - Questionnaire No 2 sur le fonctionnement pratique de la Convention de La Haye de 1993 sur l'adoption internationale](#) » (ci-après, « [Questionnaire de 2014](#) »).

<sup>5</sup> Si l'autorité centrale de votre État n'est pas informée de ces informations parce qu'elles concernent une mesure de protection de l'enfance qui relève d'un autre service ou d'une autre institution que l'autorité centrale, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir demander ces informations aux autorités compétentes de votre État.

<sup>6</sup> Le cas échéant, vous pouvez vous référer à la réponse de votre État à la Question 18(a) du [Questionnaire de 2014](#).

- (b) comment votre État a **traité** ces situations et si votre État a des bonnes pratiques à partager à cet égard<sup>7</sup> ;  
[Reenrôlement du dossier en vue de nouvel apparentement suivant le cas.](#)
- (c) quel soutien est disponible pour l'adopté et la famille adoptive afin de prévenir et / ou de faire face à l'échec d'adoptions internationales ;  
[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)
- (d) si votre État a développé des bonnes pratiques pour assurer la mise en œuvre de la **Recommandation No 19**<sup>8</sup> de la Commission spéciale de 2015 :  
 Oui. Veuillez préciser les bonnes pratiques développées à cet égard :  
[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)  
 Non. Veuillez en préciser les raisons :  
[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)
- (e) si votre État a connu des cas d'échec dans lesquels il a été déterminé qu'il était dans l'intérêt supérieur de l'enfant qu'il **retourne** dans l'État d'origine, et si oui, quelles étaient les situations et comment elles ont été traitées ;  
[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)
- (f) combien de cas d'échec d'adoptions internationales ont été signalés dans votre État entre 2015 et aujourd'hui ;  
[Un \(01\)](#)
- (g) combien de ces affaires comprenaient un **nouveau placement** (par ex., en famille d'accueil, nouvelle adoption) pour l'enfant ;  
[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)
- (h) combien d'affaires d'échec ont été des adoptions internationales effectuées a) en vertu de la **Convention Adoption de 1993** ; et b) en dehors de la Convention (c.-à-d., avant l'entrée en vigueur de la Convention dans votre État ou avec un État non partie) ;  
[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)
- (i) conformément à la **Recommandation No 20**<sup>9</sup> de la Commission spéciale de 2015, si votre État a appliqué la **Convention Protection des enfants de 1996** pour renforcer la coopération entre les États d'origine et les États d'accueil en cas d'échec, et si oui, veuillez expliquer.  
[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

États d'accueil uniquement

23. L'**Autorité centrale** de votre État est-elle informée et impliquée / consultée lorsqu'une adoption internationale échoue ?

<sup>7</sup> Le cas échéant, vous pouvez vous référer à la réponse de votre État à la Question 18(b) du [Questionnaire de 2014](#).

<sup>8</sup> C&R No 19 de la CS de 2015 :

« La CS reconnaît qu'une préparation, des évaluations, des rapports, des procédures d'apparentement et un soutien post-adoption appropriés permettraient de réduire les risques d'échec de l'adoption internationale. »

<sup>9</sup> C&R No 20 de la CS de 2015 :

« La CS encourage les États à envisager de ratifier la Convention de La Haye du 19 octobre 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants (ci-après, la « Convention de La Haye de 1996 ») ou d'y accéder, à la lumière de sa pertinence dans l'amélioration de la coopération dans l'optique de protéger les enfants dans diverses situations, y compris dans les cas d'échec de l'adoption internationale. »

	<input type="checkbox"/> Oui. Veuillez expliquer votre réponse : <a href="#">Suivant le cas.</a> <input type="checkbox"/> Non. Veuillez préciser si le personnel des services de protection de l'enfance comprend des travailleurs spécialisés dans l'adoption : <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a>
24.	<p>Les autorités de votre État <b>consultent</b>-elles l'Autorité centrale de l'<b>État d'origine</b> de l'enfant ?</p> <p>(a) si une adoption échoue ?</p> <input type="checkbox"/> Oui. Veuillez décrire le type de coopération : <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a> <input type="checkbox"/> Non. <p>(b) avant de déterminer un nouveau placement pour l'enfant ?</p> <input type="checkbox"/> Oui. Veuillez décrire le type de coopération : <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a> <input type="checkbox"/> Non.

États d'origine uniquement

25.	<p>L'<b>autorité centrale</b> de votre État (ou une autre autorité compétente) est-elle informée ou impliquée / consultée par les autorités compétentes de l'État d'accueil de l'enfant :</p> <p>(a) si une adoption échoue ?</p> <input checked="" type="checkbox"/> Oui. Veuillez décrire le type de coopération : <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a> <input type="checkbox"/> Non. <p>(b) avant de déterminer un nouveau placement pour l'enfant ?</p> <input type="checkbox"/> Oui. Veuillez décrire le type de coopération : <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a> <input type="checkbox"/> Non.
-----	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 1.5. Autres questions relatives à la période post-adoption

États d'origine uniquement

26.	<p>Les adoptés, qui n'ont pas conservé la <b>nationalité</b> de leur État d'origine, sont-ils autorisés à la <b>recouvrer</b> à un stade ultérieur ?</p> <input checked="" type="checkbox"/> Oui. Veuillez préciser les conditions à remplir pour recouvrer la nationalité : <a href="#">Le code de nationalité malagasy en son article 30 et suivant préserve le droit à la réintégration après la perte de nationalité sauf déchéance. Art. 30 - La réintégration dans la nationalité malgache est accordée par décret, après enquête.</a>  <a href="#">"Art. 31- La réintégration peut être obtenue à tout âge et sans condition de stage. Toutefois, nul ne peut être réintégré s'il n'a à Madagascar sa résidence au moment de la réintégration.</a>  <a href="#">Art. 32 - Celui qui demande la réintégration doit apporter la preuve qu'il a eu la qualité de</a>
-----	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p>Malgache.</p> <p>Art. 33 - Ne peut être réintégré l'individu qui a été déchu de la nationalité malgache à moins que, dans le cas où la déchéance a été motivée par une condamnation, il n'ait obtenu la réhabilitation judiciaire.</p> <p><input type="checkbox"/> Non. Veuillez expliquer votre réponse :  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p>
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

États d'origine et États d'accueil

27.	<p>Votre État a-t-il fait face à des situations où des adoptés ont cherché à <b>recouvrer</b> la <b>nationalité</b> de leur État d'origine ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui. Veuillez préciser ces situations et la manière dont elles ont été traitées :  <a href="#">L'ACAM s'en remet à l'autorité compétente (Ministère de la Justice)</a></p> <p><input type="checkbox"/> Non.</p>
28.	<p>Veuillez indiquer les raisons, le cas échéant, pour lesquelles votre État soutiendrait ou non l'élaboration d'un <b>Guide de bonnes pratiques</b> sur les questions relatives à la période post-adoption.</p> <p><a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p>

**2. PRÉVENIR LES PRATIQUES ILLICITES ET LA MANIÈRE D'Y REMÉDIER**

États d'origine et États d'accueil

29.	<p>Des <b>pratiques illicites</b> en matière d'adoption internationale ont-elles été <b>découvertes</b> depuis 2015 dans votre État ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui. Veuillez préciser :</p> <p>(a) le <b>type</b> de pratiques illicites qui ont été découvertes ;  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p>(b) <b>quand</b> les pratiques illicites ont été découvertes (c.-à-d., pendant ou après la procédure d'adoption) ;  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p>(c) si les pratiques illicites ont été effectuées dans le cadre ou en dehors du <b>champ d'application</b> de la Convention Adoption de 1993 ;  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p>(d) la manière dont votre État a <b>géré</b> ces situations ;  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non.</p>
30.	<p>Veuillez préciser les <b>bonnes pratiques</b> de votre État pour prévenir les pratiques illicites et la manière d'y remédier.</p> <p><a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p>
31.	<p>Est-il possible, dans votre État, d'<b>annuler</b> une adoption internationale ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui. Veuillez préciser :</p> <p>(a) l'<b>autorité</b> qui est compétente pour le faire ;  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p>



	<p>(b) <b>qui</b> peut solliciter l'annulation (par ex., l'adopté, les parents adoptifs, les parents d'origine) ;  <a href="#">Les adoptants</a></p> <p>(c) les <b>motifs</b> pour lesquels cela peut être fait ;  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p>(d) s'il existe une <b>limite d'âge</b> pour l'annulation d'une adoption ;  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p>(e) la <b>procédure</b> à suivre ;  <a href="#">Demande faite devant le juge des enfants.</a></p> <p>(f) le <b>nombre</b> d'adoptions internationales qui sont en moyenne annulées par an.  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p><input type="checkbox"/> Non.</p>
32.	<p>Est-il possible, dans votre État, de <b>révoquer</b> une adoption internationale ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui. Veuillez préciser :</p> <p>(a) l'<b>autorité</b> qui est compétente pour le faire ;  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p>(b) <b>qui</b> peut solliciter la révocation (par ex., l'adopté, les parents adoptifs, les parents d'origine) ;  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p>(c) les <b>motifs</b> pour lesquels cela peut être fait ;  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p>(d) s'il existe une <b>limite d'âge</b> pour la révocation d'une adoption ;  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p>(e) la <b>procédure</b> à suivre ;  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p>(f) le <b>nombre</b> d'adoptions internationales qui sont en moyenne révoquées par an.  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non.</p>

### 3. ADOPTIONS INTRAFAMILIALE

Dans le présent Questionnaire, une « adoption intrafamiliale » est une adoption dans laquelle le ou les parents adoptifs sont soit des **parents** de l'enfant (par ex., une tante, un grand-parent, un cousin), soit un **beau-parent** de l'enfant. Ces adoptions sont respectivement appelées « adoptions par des membres de la famille » et « adoptions par un beau-parent ». La Convention s'applique à toutes les adoptions intrafamiliales<sup>10</sup>.

<sup>10</sup> Bureau Permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé, [Guide de bonnes pratiques No 1 : La mise en œuvre et le fonctionnement de la Convention de La Haye de 1993 sur l'adoption internationale](#), Bristol, Family Law (Jordan Publishing Limited), 2008 (ci-après, le « [Guide de bonnes pratiques No 1](#) »), sections 8.6.4 et 8.6.5.

### 3.1. Questions générales en ce qui concerne les adoptions intrafamiliales (c.-à-d., les adoptions par des membres de la famille et les adoptions par un beau-parent)

#### États d'origine et États d'accueil

33.	<p>Dans votre État, quelle autorité est chargée des adoptions intrafamiliales ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <b>L'Autorité centrale.</b></p> <p><input type="checkbox"/> Une <b>autre autorité compétente</b> Veuillez préciser quelle autorité et les raisons de la désignation d'une autre autorité :</p> <p><a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p>
34.	<p>Votre État a-t-il développé des bonnes pratiques pour assurer la mise en œuvre de la <b>Recommandation No 32</b><sup>11</sup> de la Commission spéciale de 2015 ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui. Veuillez préciser les bonnes pratiques développées à cet égard :</p> <p><a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p><input type="checkbox"/> Non. Veuillez en préciser les raisons :</p> <p><a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p>
35.	<p>Existe-t-il des <b>lignes directrices</b> ou des <b>procédures</b> spécifiques pour les adoptions intrafamiliales dans votre État ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui. Veuillez fournir un lien ou joindre une copie à votre réponse :</p> <p><a href="#">Différemment à d'autre forme d'adoption, l'adopté intrafamiliale n'est plus soumis à l'obligation de placement dans un centre agréé. En ce qui concerne la procédure, l'obligation de la période de convivialité de un mois prononcé par le juge ne tient pas. En outre, en matière d'adoption intrafamiliale internationale, le lien de parenté entre l'adopté et l'adoptant est limité au troisième degré tandis qu'en matière d'adoption intrafamiliale nationale, aucune prescription n'est faite outre l'obligation de fournir des pièces d'actes d'état civil justifiant le lien de parenté entre les concernés. Aussi, une petite particularité est aussi faite en matière d'adoption de l'enfant du conjoint. C'est-à-dire, l'adoption de l'enfant du conjoint dispense à la fois de l'agrément en vue d'adoption, de la condition de durée de résidence et de l'obligation de suivi post-adoption. Aucune limite d'âge n'est aussi faite en la matière.</a></p> <p><input type="checkbox"/> Non.</p>
36.	<p>Votre État a-t-il rencontré des <b>difficultés</b> particulières avec les décisions d'<b>adoptabilité</b> dans le cadre des adoptions <b>intrafamiliales</b> ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui. Veuillez préciser ces situations et la manière dont elles ont été traitées<sup>12</sup> :</p>

<sup>11</sup> C&R No 20 de la CS de 2015 :

« En ce qui concerne l'adoption intrafamiliale, la CS :

- rappelle que l'adoption intrafamiliale **entre dans le champ d'application** de la Convention ;
- rappelle la nécessité de respecter les **garanties** prévues par la Convention, en particulier de **conseiller** et de **préparer** les futurs parents adoptifs ;
- reconnait que le processus d'**apparentement** peut être **adapté** aux circonstances spécifiques de l'adoption intrafamiliale ;
- recommande l'**examen** des **motivations** de toutes les parties afin de déterminer les **besoins** de l'enfant en termes d'adoption ;
- reconnait qu'il est nécessaire d'**évaluer individuellement la situation de chaque enfant**. Il ne devrait **pas** être **considéré de manière automatique** qu'un placement national ou intrafamilial correspond à l'intérêt supérieur de l'enfant. »

<sup>12</sup> Le cas échéant, vous pouvez vous référer à la réponse de votre État à la Question 3(b) du [Questionnaire de 2014](#).

	<p><a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non.</p>
37.	<p>Dans votre État, la <b>rupture du lien préexistant de filiation</b> affecte-t-il uniquement l'enfant et ses parents ou affecte-t-il également les autres membres de la famille (voir art. 26(1)(c) de la Convention) ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Il affecte l'enfant, sa mère et son père, mais aussi les autres membres de la famille.</p> <p><input type="checkbox"/> Il n'affecte que l'enfant et sa mère et son père.</p> <p><input type="checkbox"/> Autre. Veuillez expliquer votre réponse :</p> <p><a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p>
38.	<p>Votre État a-t-il fait face à l'<b>échec</b> d'adoptions internationales intrafamiliales ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui. Veuillez fournir des informations sur a) le nombre d'échecs ; b) les causes de ces échecs ; et c) la manière dont votre État y (a) fait face.</p> <p><a href="#">Defaut de consentement des parents biologiques. Dans ce cas, il appartient au juge des enfants de trancher l'affaire.</a></p> <p><input type="checkbox"/> Non.</p>
39.	<p>Dans le cadre des adoptions internationales intrafamiliales, votre État <b>coopère-t-il avec des États</b> avec lesquels il <b>ne coopère</b> normalement <b>pas</b> ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui. Veuillez préciser les défis auxquels votre État est confronté et partager les bonnes pratiques que votre État peut avoir développées à cet égard :</p> <p><a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non.</p>

États d'origine uniquement

40.	<p>Dans votre État, le <b>principe de subsidiarité</b> est-il appliqué de la même manière aux adoptions internationales intrafamiliales ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui.</p> <p><input type="checkbox"/> Non. Veuillez décrire les <b>différentes procédures</b> utilisées et expliquer les raisons de ces différentes procédures<sup>13</sup> :</p> <p><a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p>
41.	<p>L'adoption intrafamiliale est-elle fréquemment utilisée pour <b>protéger les enfants</b> au sein de la famille élargie et / ou existe-t-il d'autres mesures de protection de l'enfance (par ex., la prise en charge par un membre de la famille, le placement en famille d'accueil) que votre État applique pour protéger les enfants au sein de la famille élargie ?</p> <p><input type="checkbox"/> L'adoption intrafamiliale est fréquemment utilisée. Veuillez expliquer votre réponse :</p> <p><a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> D'autres mesures de protection de l'enfance sont appliquées. Veuillez préciser :</p> <p>(a) quelles autres <b>mesures de protection de l'enfance</b> sont appliquées pour protéger les enfants au sein de la famille élargie :</p> <p><a href="#">L'adoptabilité d'enfant en matière d'adoption intrafamiliale consiste à protéger l'intérêt</a></p>

<sup>13</sup>

Le cas échéant, vous pouvez vous référer à la réponse de votre État à la Question 33(i) du [Questionnaire de 2014](#).

de l'enfant issue de père et/ou de mère vivants mais dont l'incapacité d'honorer leurs obligations parentales met l'enfant en danger ainsi que d'un enfant orphelin de père et/ou de mère.

- (b) si votre État est Partie à la **Convention Protection des enfants de 1996**, si votre État applique cette Convention pour donner effet à ces autres mesures de protection de l'enfance dans les autres États contractants :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

### 3.2. Adoptions par un beau-parent

#### États d'origine et États d'accueil

42.	<p>Votre État applique-t-il la <b>Convention Adoption de 1993</b> aux adoptions internationales par un beau-parent ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non. Veuillez en préciser les raisons :</p> <p><a href="#">A Madagascar, l'adoption intrafamiliale consiste à reserrer le lien de parenté déjà existé entre l'adopté et l'adoptant. La justification de lien de parenté est donc de principe. En d'autre terme, il faut que les concernés aient un lien de parenté dûment prouvé par un acte d'état civil.</a></p>
43.	<p>Quel est le <b>profil</b> des enfants qui sont adoptés à l'étranger par un beau-parent, soit dans votre État, soit dans l'État avec lequel votre État coopère ?</p> <p><a href="#">cf 42</a></p>
44.	<p>(a) Veuillez préciser les <b>défis</b> que votre État rencontre en matière d'adoption internationale par un beau-parent :</p> <p><a href="#">cf 42</a></p> <p>(b) Veuillez préciser les <b>bonnes pratiques</b> de votre État en matière d'adoption internationale par un beau-parent, y compris celles qui permettent de faire face à tout défi éventuel :</p> <p><a href="#">cf 42</a></p>

### 3.3. Adoptions intrafamiliales et contournement des lois sur l'immigration

#### États d'origine et États d'accueil

45.	<p>Votre État a-t-il fait face à des situations où des adoptions intrafamiliales ont été sollicitées / utilisées pour contourner les lois sur l'immigration ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui. Veuillez préciser quelles étaient les situations et comment votre État a fait face à ces situations :</p> <p><a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non.</p>
-----	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 4. DÉTERMINATION DE LA RÉSIDENCE HABITUELLE DE L'ENFANT LORSQUE LA MÈRE S'EST DÉPLACÉE DANS UN AUTRE PAYS PEU DE TEMPS AVANT LA NAISSANCE

*Situation : Une femme enceinte, résidant habituellement dans un État (État A), se rend dans un autre État (État B) où elle donne naissance à son enfant et abandonne son nouveau-né pour adoption dans cet autre État (c.-à-d., l'État B).*

#### États d'origine et États d'accueil

46.	<p>Si votre État a été impliqué dans une ou plusieurs situations similaires à la situation décrite ci-dessus :</p> <p>(a) votre État était-il l'<b>État de résidence habituelle</b> de la <b>mère</b> (État A), l'<b>État de naissance de l'enfant</b> (État B) ou un autre État ?  <a href="#">Aucun cas n'est présenté jusqu'ici.</a></p> <p>(b) comment la <b>résidence habituelle de l'enfant</b> a-t-elle été déterminée ? Quels <b>facteurs</b> ont été pris en compte ?  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p>(c) si l'adoption était considérée comme la meilleure option pour l'enfant, votre État a-t-il déterminé qu'il s'agissait d'une <b>adoption nationale</b> ou d'une <b>adoption internationale</b> ?  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p>(d) quels <b>défis</b> votre État a-t-il dû relever pour faire face à cette (ces) situation(s) ?  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p>(e) si votre État est l'État où l'enfant est né, des <b>contacts</b> ont-ils été demandés avec l'État de résidence habituelle de la mère ? Y a-t-il eu une <b>coopération</b> entre les États concernés ?  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p>
47.	<p>S'il existe un <b>risque</b> que la situation décrite ci-dessus implique un cas de <b>traite des êtres humains</b>, votre État en tiendrait-t-il compte pour déterminer la résidence habituelle de l'enfant ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui. Veuillez expliquer votre réponse :  <a href="#">Puisque la traite des êtres humains est un phénomène à la fois transnational et multiforme, Madagascar s'est engagé politiquement dans la lutte contre la traite en ratifiant les principaux instruments juridiques internationaux des droits de l'homme. Cet engagement s'est matérialisé par l'adoption de la loi n° 2014-040 du 20 janvier 2015 sur la lutte contre la traite des être humains. Donc, si le cas se présente, il ressort aux juridictions compétentes d'en trancher le sort.</a></p> <p><input type="checkbox"/> Non. Veuillez expliquer votre réponse :  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p>
48.	<p>Quelles <b>mesures</b> votre État prendrait-il pour traiter le cas où à la fois votre État et l'autre État :</p> <p>(a) détermineraient que la résidence habituelle de l'enfant se trouve dans <b>leur</b> État ?  <a href="#">Cette situation est réglée par le code nationalité malagasy mais en cas de difficulté d'interprétation ou de conflit de loi dans la détermination de la nationalité du cas présenté, on procède à l'entraide judiciaire.</a></p> <p>(b) détermineraient que la résidence habituelle de l'enfant <b>ne se trouve pas</b> dans leur État ?  <a href="#">Cette situation est réglée par le code nationalité malagasy mais en cas de difficulté d'interprétation ou de conflit de loi dans la détermination de la nationalité du cas présenté, on procède à l'entraide judiciaire</a></p>

## 5. ADOPTION SIMPLE ET OUVERTE

### États d'origine et États d'accueil

#### 5.1. Adoptions simples

*L'adoption simple ne met pas fin au lien parent-enfant existant avant l'adoption mais crée un nouveau lien de parenté entre l'enfant et son ou ses parents adoptifs, qui sont également les titulaire(s) de la responsabilité parentale sur l'enfant<sup>14</sup>.*

49.	<p>Votre État a-t-il <b>modifié sa législation, ses règles ou ses pratiques</b> au cours des dernières années en matière d'adoption internationale simple ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui. Veuillez préciser les changements apportés et les raisons de ces changements :  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non.</p>
50.	<p>Quel est le <b>profil</b> des enfants pour lesquels une adoption internationale simple est effectuée, soit dans votre État, soit dans le(s) État(s) avec lequel / lesquels votre État coopère ?</p> <p><a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p>
51.	<p>Si votre État autorise à la fois l'adoption plénière et l'adoption simple, les <b>adoptions simples sont-elles encouragées / promues</b> ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui. Veuillez expliquer votre réponse :  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non. Veuillez expliquer votre réponse :  <a href="#">Puisque l'adoption figure en dernier ressort parmi les mesures de protection envisageables pour un enfant privé de soins parentaux, en vertu du principe de subsidiarité, l'adoption plénière semble être la plus bénéfique pour l'adopté.</a></p>
52.	<p>Votre État a-t-il rencontré des problèmes pour obtenir le <b>consentement</b> de la mère d'origine / de la famille à la <b>conversion</b> d'une adoption simple en plénière dans l'État d'origine (art. 27 de la Convention) ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui. Veuillez préciser les situations qui se sont produites et la manière dont votre État a fait face à ces situations :  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non.</p>
53.	<p>(a) Veuillez préciser les <b>défis</b> que votre État rencontre en matière d'adoptions simples :  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p>(b) Veuillez préciser les <b>bonnes pratiques</b> de votre État en matière d'adoptions simples, y compris celles qui permettent de faire face à tout défi éventuel :  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p>

## 5.2. Adoptions ouvertes

54.	<p>Le terme « adoption ouverte » ou un concept similaire <b>existe-t-il</b> dans votre État<sup>15</sup> ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui. Veuillez préciser : (a) comment elle est définie ; (b) si elle est prévue par la loi, la réglementation ou seulement dans la pratique ; et (c) si elle est promue dans votre État :  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non. Veuillez expliquer ce que l'on entend dans votre État par le terme « adoption ouverte »</p>
-----	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<sup>14</sup> Voir [Guide de bonnes pratiques No 1](#), Glossaire.

<sup>15</sup> Le cas échéant, vous pouvez vous référer à la réponse de votre État aux Questions 19 et 20 du [Questionnaire de 2014](#).

	<p>ou un concept similaire :</p> <p><a href="#">Les législations malagasy ne prévoit que l'adoption simple et plénière nationale ou internationale</a></p>
55.	<p>Votre État a-t-il <b>modifié sa législation, ses règles ou ses pratiques</b> au cours des dernières années en matière d'adoption internationale ouverte ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui. Veuillez préciser les changements apportés et les raisons de ces changements : <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non.</p>
56.	<p>Votre État a-t-il développé des bonnes pratiques pour assurer la mise en œuvre de la <b>Recommandation No 31</b><sup>16</sup> de la Commission spéciale de 2015 ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui. Veuillez préciser les bonnes pratiques développées à cet égard : <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non. Veuillez en préciser les raisons : <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p>
57.	<p>(a) Quel est le <b>profil</b> des enfants pour lesquels une adoption internationale ouverte est effectuée, soit dans votre État, soit dans le(s) État(s) avec lequel / lesquels votre État coopère ? <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p>(b) Votre État a-t-il une <b>approche spécifique</b> en fonction du profil de ces enfants ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui. Veuillez préciser ces différentes approches : <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non.</p>
58.	<p>Votre État fournit-il un <b>soutien ou des services</b> professionnels aux familles d'origines (dans le cas des États d'origine) ou aux familles adoptives (dans le cas des États d'accueil) et aux adoptés dans le cadre d'une adoption ouverte (par ex., le soutien pour les accords concernant les contacts, la supervision des contacts après l'adoption) ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui. Veuillez préciser le soutien / les services fournis et les éventuels défis et / ou bonnes pratiques à cet égard : <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non. Veuillez expliquer votre réponse : <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p>
59.	<p>Votre État a-t-il fait face à des situations dans lesquelles des adoptés, des parents adoptifs et / ou des parents d'origine ont voulu changer la fréquence ou la méthode de <b>contacts</b> entre eux après l'adoption ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui. Veuillez préciser les mesures qui ont été prises en réponse :</p>

16

C&amp;R No 20 de la CS de 2015 :

« La CS mentionne le caractère éventuellement **bénéfique** des **contacts** entretenus, lorsqu'ils ne sont pas interdits, **entre la personne adoptée et sa famille d'origine** à la suite de l'appareillement par des professionnels. Afin de maximiser les avantages et de minimiser les risques qu'impliquent de tels contacts, un soutien professionnel devrait être apporté en vue de préparer les parties à cet effet. Un soutien devrait également leur être apporté au cours de ces contacts et à la suite de ceux-ci » [nous soulignons].

	<p><a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non.</p>
60.	<p>(a) Veuillez préciser les autres <b>défis</b> que votre État rencontre en matière d'adoptions ouvertes : <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p>(b) Veuillez préciser les <b>bonnes pratiques</b> de votre État en matière d'adoptions ouvertes, y compris celles qui permettent de faire face à tout défi éventuel : <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p>

## 6. ADOPTION NON CONSENSUELLE

*Dans le présent Questionnaire, l'adoption non consensuelle fait référence à l'adoption d'enfants dont les parents d'origine ont été privés de la responsabilité parentale par une autorité compétente mais sont néanmoins en désaccord avec l'adoption. Elle ne vise pas à couvrir l'adoption lorsque le consentement des parents biologiques est requis mais non demandé (ces adoptions relèveraient de la catégorie des adoptions illégales), ou lorsque le consentement des parents d'origine ne peut être demandé (par ex., s'ils sont décédés ou inconnus).*

### États d'origine uniquement

61.	<p>Dans votre État, quelles sont les <b>circonstances</b> dans lesquelles un parent peut perdre sa responsabilité parentale ?</p> <p><a href="#">Décédé, déchu ou dans l'impossibilité de manifester sa volonté</a></p>
62.	<p>Votre État permet-il l'adoption d'enfants dont les parents d'origine ont été privés de la responsabilité parentale ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui. Veuillez préciser :</p> <p>(a) si le <b>consentement</b> des parents d'origine qui ont perdu leur responsabilité parentale est <u>toujours</u> requis ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui. Veuillez expliquer votre réponse : <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non. Veuillez expliquer votre réponse : <a href="#">Car la procédure d'adoption nécessite le consentement des parents d'origine.</a></p> <p>(b) comment votre État veille à ce que le <b>principe de subsidiarité</b> soit respecté. Veuillez également préciser si des mesures visant à soutenir la réunification de la famille d'origine et d'autres solutions de placement (par ex., placement durable en famille d'accueil, prise en charge par un membre de la famille) sont envisagées avant de prendre la décision d'adoption non consensuelle.</p> <p><a href="#">La décision du juge des enfants s'assoit sur le respect de ce principe avant de prendre l'ordonnance de placement.</a></p> <p>(c) quelle est la <b>procédure</b> applicable à ces adoptions non consensuelles (par ex. : comment l'enfant est déclaré adoptable ; si les parents d'origine sont informés de la procédure ; si les parents d'origine peuvent contester).</p> <p><a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p><input type="checkbox"/> Non. Veuillez expliquer votre réponse : <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p>

### États d'accueil uniquement

63.	<p>Votre État a-t-il fait face à des situations dans lesquelles les parents d'origine dans l'État d'origine ont <b>contesté</b> une adoption internationale non consensuelle alors que l'enfant se</p>
-----	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



	<p>trouvait déjà dans l'État d'accueil ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui. Veuillez préciser quelles mesures, le cas échéant, votre État a prises pour faire face à ces situations :</p> <p style="padding-left: 40px;"><a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non.</p>
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### États d'origine et États d'accueil

64.	<p>Quel est le <b>profil des enfants</b> pour lesquels une adoption internationale non consensuelle est effectuée, soit dans votre État, soit dans le(s) État(s) avec lequel / lesquels votre État coopère ?</p> <p><a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p>
65.	<p>(a) Veuillez préciser les <b>défis</b> que votre État rencontre en matière d'adoptions non consensuelles :</p> <p style="padding-left: 40px;"><a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p>(b) Veuillez préciser les <b>bonnes pratiques</b> de votre État en matière d'adoptions non consensuelles, y compris celles qui permettent de faire face à tout défi éventuel :</p> <p style="padding-left: 40px;"><a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p>

## 7. CONTACT ENTRE LES FUTURS PARENTS ADOPTIFS ET L'ENFANT AVANT L'APPARENTEMENT

### États d'origine et États d'accueil

#### 7.1. Questions générales

66.	<p>Votre État interdit-il tout <b>contact</b> entre l'enfant et les FPA avant l'apparement ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui. Veuillez expliquer votre réponse :</p> <p style="padding-left: 40px;"><a href="#">La rencontre sera organisée qu'après l'apparement</a></p> <p><input type="checkbox"/> Non. Veuillez préciser :</p> <p style="padding-left: 40px;">(a) dans quelles <b>circonstances</b> un tel contact est autorisé ;</p> <p style="padding-left: 80px;"><a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p style="padding-left: 40px;">(b) l'<b>expérience</b> de votre État en ce qui concerne ces contacts.</p> <p style="padding-left: 40px;"><a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p>
-----	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### 7.2. Camps d'été / programmes d'accueil

*Dans le présent Questionnaire, la pratique des « camps d'été » consiste à faire participer les enfants adoptables et les FPA à un événement (par ex., camp) dans l'État de résidence des FPA (c.-à-d., l'État d'accueil) ou dans l'État d'origine, généralement pour une période de plusieurs semaines. Le but est que les FPA souhaitent demander l'adoption d'un ou plusieurs des enfants avec lesquels ils ont passé du temps lors de cet événement.*

*Les « programmes d'accueil » (y compris les programmes de « soins de répit » pour les enfants qui vont à l'étranger afin d'améliorer leur bien-être physique et psychologique) sont des programmes dans le cadre desquels des enfants adoptables sont accueillis par des familles vivant à l'étranger, généralement pour une période de plusieurs semaines, parfois dans l'espoir que les familles souhaitent les adopter après l'accueil.*

67.	<p>Votre État participe-t-il à des camps d'été / programmes d'accueil pour enfants<sup>17</sup> ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui. Veuillez préciser :</p> <p>(a) si ces programmes visent spécifiquement à être un <b>précurseur de l'adoption</b> pour certains enfants (par ex., pour les enfants ayant des besoins particuliers) :</p> <p><input type="checkbox"/> Oui. Veuillez expliquer votre réponse :  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p><input type="checkbox"/> Non.</p> <p>(b) si ces programmes ont effectivement abouti à l'adoption d'enfants :</p> <p><input type="checkbox"/> Oui. Veuillez préciser le pourcentage d'enfants impliqués dans les programmes qui sont adoptés :  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p><input type="checkbox"/> Non.</p> <p>(c) lorsqu'un enfant est adopté à la suite d'un tel programme, comment il est assuré que les <b>garanties de la Convention Adoption de 1993</b> sont respectées (en gardant à l'esprit qu'il est probable que l'enfant reste « habituellement résident » dans son État d'origine et que, par conséquent, l'adoption relèverait du champ d'application de la Convention en vertu de l'art. 2) ?  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non.</p>
68.	<p>Si votre État participe à des camps d'été / programmes d'accueil visant spécifiquement l'adoption de certains enfants, veuillez préciser :</p> <p>(a) si les enfants bénéficiant de ces programmes doivent avoir été <b>déclarés adoptables avant</b> de pouvoir participer à ces programmes ;  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p>(b) si les FPA participant à ces programmes doivent avoir été <b>déclarés qualifiés et aptes</b> à adopter pour être autorisés à participer à ces programmes ;  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p>(c) comment les FPA et les enfants sont sélectionnés pour participer à ces programmes, et si une sélection est faite en coopération avec l'autre État ;  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p>(d) la manière dont les enfants sont <b>préparés</b> à ces programmes ;  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p>(e) quels sont les <b>effets sur</b> les enfants et les <b>réactions des enfants</b> qui ont participé à ces programmes mais n'ont pas été adoptés ;  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p>(f) s'il y a eu des situations où l'adoption a <b>échoué</b> après l'adoption de l'enfant à la suite de la participation à ces programmes ;  <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a></p>

17

En ce qui concerne les soins de répit, le cas échéant, vous pouvez vous référer à la réponse de votre État à la Question 54 du [Questionnaire de 2014](#).

	<p>(g) si les FPA souhaitent adopter l'enfant, s'il est possible pour l'enfant de rester dans l'État d'accueil ou s'il doit <b>retourner</b> dans l'État d'origine avant que la procédure d'adoption puisse être engagée ;  <a href="#">Veillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p>(h) qui <b>finance</b> ces programmes ;  <a href="#">Veillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p>(i) quelle est l'<b>expérience</b> de votre État en ce qui concerne ces pratiques (c.-à-d., les <b>défis</b> et les <b>avantages</b> éventuels).  <a href="#">Veillez saisir les informations demandées ici</a></p>
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 7.3. Volontourisme

*Dans le présent Questionnaire, le « volontourisme » désigne la pratique d'une personne qui se rend dans un autre État pour y faire du bénévolat. Une pratique courante consiste à se déplacer pour faire du bénévolat dans une institution pour enfants. Dans ces situations, certains volontaires peuvent par la suite souhaiter adopter un ou plusieurs enfants de l'institution dans laquelle ils étaient volontaires.*

69.	<p>Votre État a-t-il <b>fait face</b> à des situations dans lesquelles des « volontaires » ont entamé une procédure d'<b>adoption</b> pour adopter un enfant de l'institution dans laquelle ils étaient volontaires ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui. Veuillez préciser comment votre État a géré ces situations et les <b>difficultés</b> que ces situations ont pu causer :  <a href="#">Veillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non.</p>
70.	<p>Votre État a-t-il pris des <b>mesures</b> pour interdire, réglementer ou ajouter des garanties à la pratique du « volontourisme » ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui. Veuillez expliquer votre réponse :  <a href="#">Veillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non. Veuillez expliquer votre réponse :  <a href="#">Veillez saisir les informations demandées ici</a></p>

### 7.4. Adoption d'enfants déjà pris en charge par des FPA

71.	<p>Si votre État a connaissance de situations où des FPA ont adopté ou souhaité adopter un enfant qui était déjà sous leur garde dans l'État d'origine (par ex., dans le cadre d'un placement dans une famille d'accueil, de la prise en charge par un membre de la famille, d'un « niño puesto »<sup>18</sup> ou d'un accord plus informel tel qu'une prise en charge temporaire par des voisins ou au sein d'une communauté), veuillez préciser<sup>19</sup> :</p> <p>(a) si l'enfant <b>avait déjà été déclaré adoptable</b> avant la présentation de la demande d'adoption des FPA ;  <a href="#">Veillez saisir les informations demandées ici</a></p>
-----	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<sup>18</sup> Le « niño puesto » désigne une pratique dans certains États d'Amérique latine où des personnes qui ont déjà la charge d'un enfant demandent à l'adopter même si l'enfant n'a pas encore été déclaré adoptable ou si les personnes n'ont pas été déclarées qualifiées et aptes à adopter.

<sup>19</sup> En ce qui concerne le placement en famille d'accueil, le cas échéant, vous pouvez vous référer à la réponse de votre État à la Question 55 du [Questionnaire de 2014](#).

	<p>(b) à quel stade du processus les FPA ont été <b>déclarés qualifiés et aptes</b> à adopter ;  <a href="#">Veillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p>(c) quel était le <b>profil</b> de ces enfants ;  <a href="#">Veillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p>(d) ce qui a été fait pour s’assurer que les <b>garanties et les procédures</b> de la Convention Adoption de 1993 ont été respectées ;  <a href="#">Veillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p>(e) l’<b>expérience</b> de votre État avec ces adoptions.  <a href="#">Veillez saisir les informations demandées ici</a></p>
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 8. UTILISATION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

### États d’origine et États d’accueil

72.	<p>Votre État a-t-il récemment modifié ses pratiques pour <b>intégrer les nouvelles technologies</b> dans les processus de travail (par ex., chaîne de blocs pour faciliter la transmission et l’accès aux données) ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui. Veuillez préciser a) quelles sont les <b>expériences</b> de votre État à cet égard (c.-à-d., les avantages et les défis) et b) comment votre État prend en compte la <b>protection des données</b> dans ce contexte :  <a href="#">Veillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non.</p>
-----	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 9. STATISTIQUES

### États d’origine et États d’accueil

73.	<p>Veuillez préciser le <b>nombre</b> d’adoptions internationales par an (entre 2015 et aujourd’hui) impliquant votre État qui sont :</p> <p>(a) des adoptions <b>par des membres de la famille</b> (c.-à-d., à l’exclusion des adoptions par un beau-parent)<sup>20</sup> ;  <a href="#">Veillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p>(b) des adoptions <b>par un beau-parent</b> ;  <a href="#">Veillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p>(c) des adoptions <b>simples</b> ;  <a href="#">Veillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p>(d) des adoptions <b>ouvertes</b> ou celles qui impliquent un certain <b>degré d’ouverture</b> ;  <a href="#">Veillez saisir les informations demandées ici</a></p> <p>(e) des adoptions <b>non consensuelles</b>.  <a href="#">Veillez saisir les informations demandées ici</a></p>
-----	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 10. AUTRES QUESTIONS

<sup>20</sup> Pour les États d’accueil, vous pouvez vous référer à la réponse de votre État au [Formulaire annuel de statistiques sur l’adoption](#) de la HCCH.

74.	Veuillez préciser <b>tout autre commentaire</b> que votre État souhaite faire concernant la mise en œuvre et / ou le fonctionnement de la Convention Adoption de 1993. <a href="#">Veuillez saisir les informations demandées ici</a>
-----	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------